



L'Agence Régionale de Santé (ARS) est un établissement public sous tutelle du Ministère chargé des affaires sociales et de la santé dont le rôle est d'observer une veille sanitaire, de financer des actions de prévention et de promotion de la santé et de préparer la gestion des crises sanitaires à l'échelle régionale et locale afin de piloter la politique de la santé publique et de réguler l'offre de santé en région.

Depuis 2011, l'ARS a financé la mise en œuvre d'ateliers de formation et de sensibilisation à destination des personnes accompagnant un proche fragilisé par la perte d'autonomie, permettant à ces personnes d'accéder gratuitement à ces événements.

<https://www.ars.sante.fr>

